

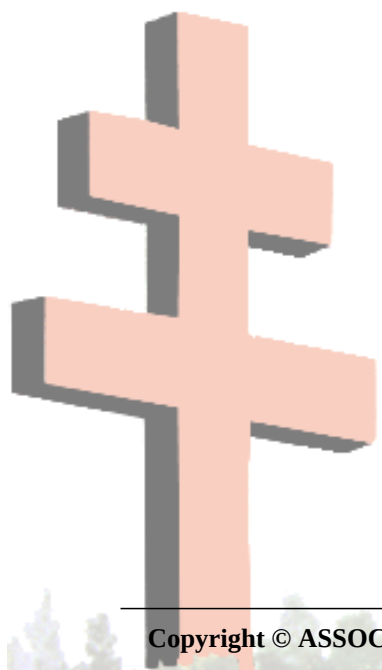
<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article128>



Lettre à mes amis gaullistes

- Actualité Evènements-Soutiens - Soutiens -

Date de mise en ligne : dimanche 20 septembre 2009



Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Chers Amis, Chers Compagnons

Il vous apparaîtra peut-être étrange que quelqu'un qui s'affirme Gaulliste Inconditionnel ait décidé d'adhérer à l'association « Pour une Constituante ». Une telle adhésion implique en effet l'idée que la Constitution de la 5^{ème} République est dépassée. Il s'agit bien pourtant de la Constitution proposée en 1958 par le Général, avec l'aide active de Michel Debré. Je comprends vos scrupules et vos hésitations, il m'a fallu du temps et de l'énergie pour vaincre en moi les uns et les autres. Deux réflexions ont fini de me convaincre sans retour : la Constitution de la V^{ème} République comporte des défauts qui sont apparus à l'usage et qu'il convient de corriger à la lumière de l'expérience, par ailleurs et surtout, la Constitution en vigueur n'a plus que de lointains rapports avec celle que nous a fait adopter De Gaulle.

- La Constitution de 1958 réformée en 1962 avait pour premier objectif de mettre un terme au « désastreux régime des partis ». Il faut bien constater aujourd'hui que le but n'est pas atteint. Les partis se sont adaptés, et sont plus puissants que jamais, surtout dans une civilisation qui fait désormais infiniment plus de place à l'image qu'à l'écrit. Par ailleurs, nous n'avons pas assez veillé à l'atteinte portée à la séparation des pouvoirs par la soumission quasi-totale du judiciaire. Ce qui aurait pu être, naguère, corrigé justifie aujourd'hui une vraie refonte. Il y va désormais des nos libertés individuelles et collectives qu'une pratique personnelle du pouvoir met en cause.

- La réforme dite du quinquennat et la concomitance de l'élection présidentielle et des élections législatives aboutit à ce qu'il n'y ait plus, en pratique, d'élections législatives en France. Le pouvoir présidentiel est donc, de fait, illimité ou presque. Sans vouloir faire à quiconque de procès d'intention, cette situation est particulièrement préoccupante. Le quinquennat a modifié en profondeur et dans tous ses équilibres la Constitution de 1958. Elle n'existe plus.

Etre Gaulliste, c'est d'abord préférer l'intérêt national aux intérêts particuliers et à toutes les formes de dogmes, y compris de prétendus dogmes gaulliens. C'est pourquoi, après mûre réflexion, j'ai pensé souhaitable de rejoindre ceux qui estiment qu'une nouvelle Constitution devait être mise en place par la seule instance compétente à le faire, une Assemblée Constituante représentant exactement l'ensemble du peuple français.

Je vous invite à me rejoindre, ou au moins à y réfléchir.

Etienne TARRIDE